



Acquisition d'un véhicule avec dégats carrosserie

Par **fredS**, le **22/01/2009** à **11:14**

Je vien d'acquérir un véhicule vokswagen Golf de aout 2007(le 16/01/09), et je me suis apercus après nettoyage (le véhicule était très sale) que la carrosserie a subit des dommages que je n'avait pas vu lors de l'aquisition , et que le vendeur ne m'avait pas signalé. Après un devis du concecionnaire que j'ai communiqué au vendeur et qui s'élève a 1200 euro , je n'arrive plus a contacté le vendeur qui refuse de me parlé, afin que l'on puisse trouvé un arrangement a l'amiable.Est il possible d'avoir un recours dans un cas comme le mien? merci

Par **ardendu56**, le **25/01/2009** à **22:21**

Amiable peut être, autrement non. Vous deviez vous assurer de l'état du véhicule avant d'accepter. Au besoin, demander le nettoyage. Le dégat n'était pas caché, juste invisible sous la crasse.

Je suis désolé.